

## CAPD du 15 décembre 2016 Déclaration des élues du SNUipp-FSU 63



Depuis de nombreux mois, le SNUipp au sein de la FSU a participé à toutes les négociations concernant la rénovation des carrières et les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants. Si des avancées sont incontestables, des améliorations restent à apporter pour répondre aux attentes de la profession.

La transformation progressive de <mark>l'indemnitaire en points d'</mark>indice est une avancée indéniable. Le SNUipp-FSU continuera à demander que le cal<mark>endrier étalé jusqu'en 2020</mark> soit resserré. Si les inégalités qui existaient à travers les trois vitesses d'avancement sont effacées, le principe des rendez-vous de carrière au 6ème et 8ème échelon maintient une vitesse d'avancement différenciée dans laquelle seulement 30% des enseignants bénéficieront d'une accélération de carrière. Le principe d'avancement à une cadence unique reste encore à gagner.

Le SNUipp-FSU refuse le principe d'accès à une classe exceptionnelle réservée à une minorité. En effet, si la hors classe devient accessible plus vite et pour un plus grand nombre, la notion d'enseignant méritant se trouve réaffirmée par la création d'une classe exceptionnelle.

La déconnexion complète entre l'évaluation et le déroulement de carrière n'est toujours pas acquise. Les nouvelles modalités d'évaluation, même si elles suscitent des interrogations, ont acté l'abandon de l'inspection actuelle, rejetée par la majorité des collègues car ressentie comme infantilisante, stressante et injuste avec une fréquence, une durée et des conditions de réalisation très variables. Le principe d'un accompagnement individuel ou collectif pour faire évoluer les pratiques, était attendu par la profession. Il ne pourra se mettre en œuvre que si les moyens budgétaires alloués à la formation sont à la hauteur des besoins et que si une véritable relation de confiance s'instaure entre l'enseignant et l'IEN.

Notons encore que suite à l'intervention du SNUipp-FSU le bilan professionnel comme base des rendezvous carrière a été abandonné et le respect de l'égalité femmes-hommes dans les promotions sera respecté. Certes des avancées existent. Pour autant, celles-ci doivent encore se renforcer pour permettre une réelle revalorisation des rémunérations des fonctionnaires et notamment celles des enseignants du premier degré particulièrement sous-payés en comparaison de la moyenne des enseignants de l'OCDE.

Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour améliorer les textes d'application de PPCR et pour assurer l'effectivité des revalorisations.

Les élues à la CAPD Joëlle MASSON, Régine DUMAS et Lisa DUCROS

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND Tél 04.73.31.43.72 x snu63@snuipp.fr